

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 27 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. BRION, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
J. FREMEAUX, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR,
C. MOENNE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON,
N. TARDIF

Absents excusés : MME B. CAUL-FUTY donne procuration à M. F. ROSSET,
MME M. MARCAULT donne procuration à MME C. COUDURIER,
MME M. VIGNE donne procuration à MME J. FREMEAUX,
M. C. PHILIPPE

Secrétaire de séance : M. J.-P. LE JONCOUR



Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.



Monsieur Jean-Pierre LE JONCOUR est désigné secrétaire de séance.



Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire remercie l'ensemble du personnel communal pour son dévouement, son investissement et son efficacité suite au décès de Monsieur Alain VELLUZ.



Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 06 février et du 16 mars 2017

- Délibérations :
 1. Approbation du compte administratif de l'année 2016
 2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
 3. Vote des subventions aux associations pour l'année 2017
 4. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2017
 5. Vote du budget primitif de l'exercice 2017
 6. Réalisation d'un emprunt bancaire
 7. CAUE : Convention de mission d'accompagnement dans l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics
 8. Déplacement du poste de distribution d'éclairage public Le Fretty situé Impasse de la Fruitière : Participation financière de la commune
 9. Convention relative à la réalisation du réseau de distribution publique du gaz naturel sur la commune et au raccordement du site de production de biométhane sur la station d'épuration ARVEA d'Arenthon de la CCPR
 10. Raccordement des bâtiments communaux au réseau de gaz - Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre
 11. Avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements : Lot 2 Gros œuvre
 12. Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements : Lot 13 Electricité courants forts faibles
- Convention avec l'ADMR pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche
- Commission Urbanisme
- Rapports des commissions et groupements
- Questions diverses
- Dates à retenir

S É A N C E

§ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER ET DU 16 MARS 2017

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal en date du 06 février et du 16 mars 2017.

DÉLIBÉRATIONS

01.	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2016 Délibération n° 2017-22
------------	--

Madame le Maire invite l'assemblée à examiner le compte administratif 2016 et lui demande de bien vouloir élire Monsieur Claude MOENNE, président de séance, pour l'examen du compte administratif 2016 du budget principal de la commune d'Arenthon.

Monsieur Claude MOENNE, président de séance, désigné conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs de ce compte qui font apparaître un déficit d'investissement de 203 953,09 euros et un excédent de fonctionnement de 323 349,25 euros.

Le compte administratif et le compte de gestion présenté par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2015	744 160.84€
Résultat 2016	- 203 953.09€
Résultat de clôture 2016	540 207.75 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2015	725 271.30 €
Affectation au 1068 2015	- 400 000,00 €
Résultat 2016	323 349.25 €
Résultat de clôture 2016	648 620.55 €

Le Maire est invité à sortir pour procéder au vote du compte administratif 2016.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2016 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016
Délibération n° 2017-23

Les résultats du compte administratif 2016 conformes avec ceux du compte de gestion fournis par le Comptable des Finances Publiques, ont été adoptés par le conseil municipal.

L'affectation des résultats doit être intégrée dans le budget primitif 2017.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RESTES A REALISER DEPENSES	928 459.15
RESTES A REALISER RECETTES	370 520.00
solde	- 557 939.15

Les tableaux ci-après récapitulent les résultats des deux sections ainsi que l'affectation proposée :

<u>Résultat cumulé en Investissement</u>	540 207.75
<u>Solde des RAR</u>	- 557 939.15
<u>Solde restant à financer</u>	- 17 731.40
<u>Résultat cumulé en Fonctionnement</u>	648 620.55
<u>Affectation du Résultat en 1068</u>	400 000.00
<u>Résultat à reporter en Fonctionnement</u>	248 620.55

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser 2016 reportés sur 2017.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'affecter la somme de 400 000 euros du résultat global de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris le solde des restes à réaliser,
- ✓ **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 540 207,75 euros en recettes (compte 001) du budget primitif 2017,
- ✓ **DECIDE** de reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de 248 620,55 euros en recettes (compte 002) du budget primitif 2017.

03. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2017
Délibération n° 2017-24

Madame le Maire expose le projet d'attribution de subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Mémoire 2016	Proposition 2017
AGE D'OR	250	250
APE ECOLE ELEMENTAIRE BENOÎT CHAMOUX	1 150	1 150
ACCA D'ARENTHON	250	250
COMITE DES FETES	1 000	1 000
FOOT CLUB ARENTHON SCIENTRIER	900	900
JEUNES D'ARENTHON	250	250
MER ET MONTAGNE	250	250
NATURE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS	250	250
R'BIOLLE	250	250
TOTAL	4 550	4 550

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	Mémoire 2016	Proposition 2017
ADMR	2 526	2 526
BANQUE ALIMENTAIRE 74	157	157
BASKET CLUB PAYS ROCHOIS	150	150
CROIX ROUGE	150	150
DE L'OMBRE A LA LUMIERE	100	100
DOJO PAYS ROCHOIS	150	150
ECOLE DE MUSIQUE DE PERS-JUSSY	150	150
ENVIE D'EVASION	100	100
FFDSB DONNEUR DE SANG REGION RHONE ALPES		70
HANDBALL PAYS ROCHOIS	150	150
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100	100
MJC	1 400	1 258
SECOURS EN MONTAGNE	100	100
SOUVENIR FRANCAIS	100	100
TOTAL	5 333	5 261

ASSOCIATIONS DIVERSES	Mémoire 2016	Proposition 2017
ALZHEIMER Haute-Savoie	100	100
APF Délégation Haute-Savoie	100	
HANDI SPORT	150	150
NOUS AUSSI		100
PLAISIR DE LIRE	80	80
PREVENTION ROUTIERE	100	100
TOTAL	530	530

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DEMANDE	Mémoire 2016	Proposition 2017
VELO CLUB ANNEMASSE	100	
PTP RECORDS	500	
R'BIOLLE SUR ARENTHON		150
<i>AUTRES PROJETS DANS L'ANNEE + Démontagnée 2015</i>	0	891
TOTAL	600	1 041

FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES ET CENTRES DE FORMATION	Mémoire 2016	Proposition 2017
APE ELEMENTAIRE (classe verte) - Deux classes en 2017	1 770	3 200
LYCEE GUILLAUME FICHET (voyage scolaire Italie) 2 enfants		120
ECOLES PRIVEES les chamarettes (voyages pédagogiques)		25
COLLEGE Karine Ruby	60	
MFR de Cranves-Sales	25	
MFR de Bonne	75	50
MFR Clos des Baz à Sallanches		25
MFR de Mozas	25	25
Association Jeanne Antide Animation	150	225
<i>AUTRES PROJETS DANS L'ANNEE</i>	0	80
TOTAL	2 105	3 750

TOTAL GENERAL	15 132
----------------------	---------------

Madame le Maire rappelle le total des subventions versées les années précédentes :

- Total des subventions versées en 2013 : 11 897 €
- Total des subventions versées en 2014 : 11 795 €
- Total des subventions versées en 2015 : 12 864 €
- Total des subventions versées en 2016 : 13 118 €

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

*à l'exception de l'association La R'Biolle pour laquelle
Mesdames Amandine COLLOMB et Marie-Joséphine PERRILLAT-AMEDEE
et Monsieur René DECARROUX n'ont pas pris part au vote,*

- ✓ **APPROUVE** l'attribution proposée des subventions aux associations,
- ✓ **AUTORISE** l'ouverture des crédits correspondants.

04.	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2017 Délibération n° 2017-25
------------	---

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'imposition directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales à leur niveau actuel.

Le vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) relève désormais de la Communauté des communes du Pays Rochois (CCPR) depuis le 1^{er} janvier 2016 puisqu'elle a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les nouveaux taux d'imposition de l'année 2017 sont les suivants, identiques à ceux de l'année 2016 :

- Taux de la taxe d'habitation : 11,94%
- Taux de la taxe foncière : 9,07%
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72%.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **ADOPTE** pour l'exercice 2017 les taux d'imposition directs suivants :
- ⊖ Taux de la taxe d'habitation : 11,94%.
 - ⊖ Taux de la taxe foncière : 9,07%.
 - ⊖ Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72%.

05.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 Délibération n° 2017-26
------------	---

Le compte administratif 2016 ayant été voté et l'affectation de résultat approuvée, le projet de budget primitif synthétique pour l'année 2017 peut donc être présenté.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RAR Recettes	370 520.00
RAR Dépenses	928 459.15
SOLDE	- 557 939.15

Les sections sont présentées par chapitre pour l'ouverture des nouveaux crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Chapitres	Intitulé	BP 2017
011	CHARGES GENERALES	491 387.26
012	CHARGES DE PERSONNEL	396 200.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	32 000.00
65	SUBV. ET PARTICIPATIONS	178 400.00
66	FRAIS FINANCIERS	50 827.28
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 791.00
022	DEPENSES IMPREVUES	86 520.86
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	341 418.60
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 664,00
	TOTAL DEPENSES	1 589 209.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitres	Intitulé	BP 2017
70	PRODUITS DES SERVICES	122 800.00
73	IMPÔTS ET TAXES	747 918.00
74	DOTATIONS	442 770.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	21 100.00
002	EXCEDENT REPORTE	248 620.55
013	ATTENUATION DE CHARGES	6000.45
	TOTAL RECETTES	1 589 209.00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitres	Intitulé	BP 2017 et RAR
020	DEPENSES IMPREVUES	62 732.78
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	53 900.00
16	EMPRUNTS	129 592.70
20	IMMOB. INCORPORELLES	67 780.00
21	IMMOB. CORPORELLES	908 556.09
23	TRAVAUX EN COURS	1 251 659.73
27	CREANCES	24 889.00
041	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	85 296.70
	TOTAL DEPENSES	2 584 407.00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitres	Intitulé	BP 2017+RAR
001	EXCEDENT REPORTE	540 207.75
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	341 418.60
10	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	499 999.95
13	SUBVENTIONS RECUES	409 820.00
16	EMPRUNTS EN EUROS	700 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 664,00
041	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	85 296.70
	TOTAL RECETTES	2 584 407.00

Madame le Maire énonce que le budget primitif de l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	2 584 407	2 584 407
FONCTIONNEMENT	1 589 209	1 589 209
TOTAL	4 173 616	4 173 616

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **ADOPTE** le budget primitif de l'année 2017 tel que présenté ci-dessus.

06.	RÉALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE Délibération n° 2017-27
------------	--

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2017-01 en date du 03 janvier 2017, le conseil municipal avait décidé d'acquérir les biens appartenant à Madame Pascal MAJET, héritière de Monsieur Camille SAUTHIER, afin de redynamiser le centre village en y installant des commerces de proximité et des logements.

Pour financer l'achat des parcelles de Madame MAJET, plusieurs organismes financiers ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des diverses propositions déposées.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** de contracter, auprès du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE selon les modalités suivantes :

Montant du prêt : 700 000€

Taux d'intérêt : 1,37 %

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet : financement d'investissement

Versement des fonds : au plus tard le 15 avril 2017

Echéances d'amortissement et intérêts : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Il est précisé qu'en cas de remboursement anticipé, la commune devra verser des pénalités.

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt.

07.	CAUE : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS Délibération n° 2017-28
------------	---

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2016-24 en date du 04 avril 2016, le Conseil municipal avait approuvé la mission d'accompagnement du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Haute-Savoie pour le projet de rénovation des bâtiments communaux et l'aménagement du centre village.

En raison de l'avancement de la construction de la micro-crèche, Madame le Maire indique qu'il est opportun de travailler sur l'aménagement des espaces publics.

Madame le Maire propose d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre pour ce projet d'aménagement d'envergure qui aura un impact sur l'évolution future du centre village.

Le CAUE peut accompagner la collectivité dans l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre et tout au long du déroulement de la procédure.

Madame le Maire présente le projet de convention de mission d'accompagnement du CAUE auprès de la commune dans l'organisation d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics majeurs du centre village.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 600 euros nets.

En cas de recours à un intervenant extérieur habilité par le CAUE, la collectivité assure sa prise en charge administrative et financière, à un tarif fixé annuellement par le Conseil d'administration du CAUE.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention d'accompagnement du CAUE.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la convention de mission d'accompagnement du CAUE de la Haute-Savoie dans l'organisation d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics majeurs du centre village,
- ✓ **NOMME** les membres titulaires du jury représentant la commune :
 - Madame Chantal COUDURIER,
 - Monsieur Sébastien GAILLARD,
 - Monsieur Claude MOENNE,
 - Monsieur Pierre ROUSSEAU-BARATHON,
- ✓ **NOMME** les membres suppléants du jury représentant la commune :
 - Monsieur Joël BOEX,
 - Monsieur Jean-Pierre LE JONCOUR,
 - Monsieur Frédéric ROSSET,
 - Madame Monique VIGNE.
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

08.	DÉPLACEMENT DU POSTE DE DISTRIBUTION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE FRETTEY SITUÉ IMPASSE DE LA FRUITIÈRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE Délibération n° 2017-29
------------	--

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison du projet immobilier Le Prairial réalisé par la société PROXIMMO, le poste de distribution d'éclairage public Le Fretty situé sur l'Impasse de la Fruitière a dû être déplacé.

Madame le Maire rappelle qu'il avait été convenu que la commune participe financièrement au déplacement de ce poste de distribution publique.

Madame le Maire présente aux conseillers le projet de convention de participation financière pour la prise en charge des travaux d'éclairage public dans le cadre du déplacement du poste de distribution publique Le Fretty situé Impasse de la Fruitière.

Le montant de la participation financière communale s'élève à 10 000 euros.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention de participation financière.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la convention de participation financière pour la prise en charge des travaux d'éclairage public dans le cadre du déplacement du poste de distribution publique Le Fretty situé Impasse de la Fruitière,
- ✓ **PRECISE** que la participation financière communale s'élevant à 10 000 (dix mille) euros sera versée à la société PROXIMMO qui règlera la facture totale des travaux,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

09.	CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE ET AU RACCORDEMENT DU SITE DE PRODUCTION DE BIOMÉTHANE SUR LA STATION D'ÉPURATION ARVEA D'ARENTHON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS Délibération n° 2017-30
------------	--

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2016-65 en date du 5 septembre 2016 le Conseil municipal avait approuvé le projet de réalisation d'un réseau de gaz issu de la production de méthane sur le site de la station d'épuration de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), et l'engagement de raccorder les cinq bâtiments principaux de la Commune.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le SYANE pour la desserte en gaz de la Commune d'Arenthon et le raccordement de la station d'épuration ARVEA en vue de l'injection de biométhane dans le réseau.

Madame le Maire indique qu'une procédure de délégation de service public pour la desserte en gaz de la Commune a été engagée en novembre 2016 et que cette délégation de service public sous forme de concession a été attribuée à GRDF.

Madame le Maire présente le projet de convention qui a pour objet de :

- Fixer les conditions générales de participation financière de la Communauté de communes du Pays Rochois à la desserte en gaz naturel sur la Commune d'Arenthon en vue du raccordement de la station d'épuration pour l'injection du biogaz,
- Formaliser l'engagement de la Commune d'Arenthon à raccorder ses 5 bâtiments communaux en vue de la bonne organisation du service public de distribution de gaz naturel et de son équilibre économique.

Madame le Maire précise que les 5 bâtiments concernés sont :

- La mairie,
- La maison des associations,
- L'église
- Le groupe scolaire
- La micro-crèche.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention relative à la réalisation du réseau de distribution publique de gaz naturel sur la Commune d'Arenthon et au raccordement du site de production de biométhane sur la station d'épuration ARVEA d'Arenthon de la CCPR.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la convention relative à la réalisation du réseau de distribution publique de gaz naturel sur la Commune d'Arenthon et au raccordement du site de production de biométhane sur la station d'épuration ARVEA d'Arenthon de la CCPR
- ✓ **RAPPELLE** l'engagement de la Commune de raccorder ses cinq bâtiments communaux en vue de la bonne organisation du service public de distribution de gaz naturel et de son équilibre économique,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

10.	RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU DE GAZ – LANCEMENT DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE Délibération n° 2017-31
------------	---

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2016-65 en date du 5 septembre 2016 le Conseil municipal avait approuvé le projet de réalisation d'un réseau de gaz issu de la production de méthane sur le site de la station d'épuration de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), et l'engagement de raccorder les cinq bâtiments principaux de la Commune.

Madame le Maire précise que les 5 bâtiments concernés sont :

- La mairie,
- La maison des associations,
- L'église
- Le groupe scolaire
- La micro-crèche.

Ces bâtiments sont actuellement équipés de chaufferies fonctionnant au fuel, mise à part la micro-crèche en construction pour laquelle est prévue une chaudière électrique provisoire. Il convient donc de modifier ou changer les installations de chauffage des cinq bâtiments cités, afin de pouvoir les raccorder au futur réseau de gaz.

Madame le Maire présente la proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération de la société SYNAPSE Construction, sise à OYONNAX, dont le montant estimatif s'élève à 17 400 euros TTC.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de lancer la mission de maîtrise d'œuvre pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de gaz et de choisir la société SYNAPSE pour cette mission.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de raccordement des bâtiments communaux au futur réseau de gaz,
- ✓ **CHOISIT** la société SYNAPSE sise à OYONNAX pour mener la mission de maîtrise d'œuvre,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

11.	AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 2 GROS ŒUVRE Délibération n° 2017-32
------------	---

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le LOT 2 relatif au gros œuvre.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°3:

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
BACCHETTI LOT N°2	320 599.00	26 730.65	347 329.65	+ 8,34 %
T.V.A. 20 %	64 119.80	5 346.13	69 465.93	
TOTAUX T.T.C.	384 718.80	32 076.78	416 795.58	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°3 au marché de travaux pour le LOT n°2 de l'entreprise BACCHETTI.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de travaux concernant le lot n°2 Gros œuvre, comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

12.	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 13 ELECTRICITÉ COURANTS FORTS / FAIBLES Délibération n° 2017-33
------------	--

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le LOT 13 relatif à l'électricité courants forts/faibles.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°1 :

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
CORNILLON LOT N°13	73 896.47	16 709.24	90 605.71	+ 22,61 %
T.V.A. 20 %	14 779.29	3 341.85	18 121.14	
TOTAUX T.T.C.	88 675.76	20 051.09	108 726.85	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour le LOT n°13 de l'entreprise CORNILLON

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°13 Electricité courants forts / faibles, comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

13.

**CONVENTION AVEC L'ADMR POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DE LA MICRO-CRÈCHE**
Délibération n° 2017-34

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est en train de construire une micro-crèche au chef-lieu. Il avait été convenu que cette structure communale serait donnée en gestion à l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural).

Cette association de type loi de 1901, qui adhère par ailleurs au réseau fédéral ADMR pour des raisons économiques de gestion, de conseil et d'organisation, assume pleinement, sans liaison de tutelle de la Fédération ADMR de Haute-Savoie, ses propres responsabilités de fonctionnement tant en matière d'employeur des salariés que dans le rôle de gestionnaire des activités et ce, dans le respect des réglementations en vigueur et des statuts qui sont les siens.

Pour ce faire, la commune d'Arenthon doit passer une convention avec l'ADMR, afin de préciser pour les parties, les rôles, les attributions, les conditions du partenariat, les modalités financières et la mise à disposition des locaux.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** la convention pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche d'Arenthon,
- ✓ **VALIDE** l'attribution de la gestion et l'exploitation de cette micro-crèche à l'ADMR,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

URBANISME

La commission du 16 février 2017

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Maxime LAGIER
60, Route des Chars
Zone UC : urbanisation des hameaux

Piscine enterrée

Monsieur Henri BESSON
94, Chemin des Ornay
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle

Véranda

Indivision ROCH
Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux

Division parcellaire

ENEDIS
Route de Bonneville
Zone UB2 : extension autour du chef-lieu

**Poste transformation pour
alimentation électrique des
« Jardins du Château »**

Monsieur Sébastien CORBON
259, Route de Creulet
Zone UC : urbanisation des hameaux

Piscine non couverte

➤ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Audrey MICHEL
32, Clos Dommartin
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

**Habitation mitoyenne avec garage
intégré**

M. et Mme François LHOMME
63, Clos Dommartin
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

**Habitation mitoyenne avec garage
en sous-sol**

SARL Timko Immobilier (Indivision ROCH)
37, Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Rénovation ancien bâtiment :
5 logements dans volume existant**

M. et Mme François VAUDIN
11, Clos Dommartin
Zone UB3 : extension autour du chef-lieu

Habitation mitoyenne

➤ Permis de démolir : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Indivision ROCH
Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux

Démolition totale du bâtiment

La commission du 1^{er} mars 2017

➤ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Rémigio ROBLET
2732, Route de Bonneville
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle

Abri de jardin

Monsieur Stéphane JOURDEN
412, Route du Salève
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle

Abri de jardin + piscine enterrée

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Franck TOLLANCE

Extension habitation existante

180, Chemin de Nabeau

Zone UC : urbanisation des hameaux

Zone N : zone naturelle

Zone A : zone agricole dans lesquelles sont autorisées les constructions et installations liées aux exploitations agricoles

Monsieur Pascal SILLAUME

Maison individuelle avec garage non accolé

96, Route de Maclenay

Zone UC : urbanisation des hameaux

Monsieur Jérôme PELLISSIER

Maison individuelle avec garage non accolé

2385, Route de Bonneville

Zone UC : urbanisation des hameaux

La commission du 16 mars 2017

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Félix TISSOT

Sas d'entrée

21, Route de Reignier

Zone UA : centre ancien du chef-lieu

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE – PATRIMOINE

- Prochaine réunion le jeudi 06 avril à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce le devis de la société ARTI SAVOIE pour la rénovation du vestiaire d'un montant de 16 000 euros.
Une réunion de la commission est prévue le mercredi 29 mars à 17h30 en Mairie pour discuter de ce devis et organiser les travaux d'accessibilité prévus pour 2017.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe l'assemblée que l'éclairage intérieur de la Mairie a été remplacé, en vue de réduire la consommation énergétique du bâtiment.
Si les résultats sont concluants, les néons de l'école seront également remplacés par la suite.

§ COMMISSION VOIRIES

- Prochaine réunion le jeudi 30 mars à 18h30 en Mairie.
- Monsieur MOENNE revient sur la réunion du 16 février 2017 avec les riverains concernant le projet de déviation en limite Arenthon/Cornier. Trois propositions ont été présentées dont le projet de réaliser un rond-point dans la zone de Chevilly pour sécuriser le secteur. Monsieur MOENNE précise qu'il s'agirait de la solution la plus pratique et la moins dommageable pour les riverains, et conforterait l'objectif de sécurisation du secteur.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Madame BOEX informe le Conseil qu'un essai de désherbage par ébouillantage va être réalisé par les services techniques. Le matériel sera dans un premier temps loué (en attente d'un second devis) et si le résultat est concluant, la collectivité réfléchira à son acquisition. Des subventions seront recherchées, en raison du coût important d'acquisition.
- Madame BOEX indique que des subventions vont être recherchées pour le projet de transformation du chemin de la Pierre aux serpents en voie cyclable.
- Madame BOEX indique que des réunions de la commission municipale et de la commission élargie seront bientôt organisées.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE

- Madame COUDURIER rapporte les principaux points du Conseil d'école du 15 février dernier. Les prévisions pour la rentrée 2017 sont l'arrivée de 12 enfants en CP et le départ de 20 enfants de CM2. Avec les arrivées en cours d'année, il devrait y avoir encore une centaine d'enfants pour l'année scolaire 2017/2018.
Les parents ont exprimé des retours très positifs suite à la modification du lieu de dépôt des enfants à l'école au niveau du portail du bas, près de l'accueil périscolaire.
- Madame COUDURIER indique le besoin du Service enfance jeunesse et sport de stocker son matériel de sport, en raison de l'aménagement à venir des combles de l'école en salle d'accueil périscolaire. Il est proposé d'installer un petit chalet de jardin dans la cour de récréation, pour mettre le matériel et la table de ping-pong. Cela sera rediscuté avec la Commission Travaux/Bâtiments et les responsables du service.
- Madame COUDURIER énonce que la MSA a attribué une subvention de 1 300 euros pour l'acquisition du mobilier de la future salle périscolaire.
- Madame COUDURIER informe l'assemblée que l'école organise deux classes vertes (une classe avec 32 enfants et une classe avec 27 enfants).
La classe « voile » de Madame LATOURNERIE sera financée par l'APE, le Conseil départemental, les familles et la commune qui versera 15 € / jour / enfant. S'agissant de la classe « voile » de Madame PAILLOUX, étant donné qu'il n'y a pas de nuitées, ce voyage ne sera pas financé par le Conseil départemental, mais uniquement par l'APE, les familles et la commune toujours à hauteur de 15 € / jour / enfant.

§ COMMISSION SOCIALE

- Le loto des enfants est prévu le jeudi 7 avril à 13h30 à la Maison des Associations.
- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 9 avril à 12h00 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE

- La prochaine réunion est fixée le mardi 28 mars à 18h30 en Mairie.
- Madame BOEX propose au Conseil de rendre hommage à Monsieur Alain VELLUZ dans le prochain bulletin municipal. Des articles et des témoignages seront publiés dans le bulletin. Madame BOEX précise que les articles devront être transmis au plus tard le jeudi 27 avril

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- La rencontre avec l'auteur, Anne-Claire DECORVET, Prix lauréat 2016 au Prix Lettres frontière pour son livre « Un Lieu sans raison » a été très appréciée, avec plus de 50 participants.
- Madame FREMEAUX présente le concours national de lecture à haute voix « Les Petits Champion de la Lecture 2017 » pour lequel participe la bibliothèque depuis maintenant trois ans. Tous les enfants en classe de CM2 peuvent concourir. Les enfants sélectionnent eux-mêmes leur texte et doivent lire pendant 3 minutes. L'objectif est de développer le goût de la lecture et le plaisir de lire, et améliorer l'aisance à l'oral.
Les séances d'entraînement ont été assurées par trois bénévoles de la bibliothèque : Françoise GONNET, professeure d'art dramatique à Lausanne, Marie-Claire FILLION et Jacqueline ROCHEFEUILLE, enseignantes retraitées.
Le concours organisé à Arenthon a fait ressortir une gagnante : Laurine CAUL-FUTY, face un jury exigeant : Alain VELLUZ, Emmanuel CONDEMIN, auteur de romans policiers et Alexandre ZANOTTI, professeur de théâtre.
La finale départementale a lieu le mercredi 29 mars à Annecy, avant une finale nationale prévue à Paris.

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

- Une ouverture de classe est prévue à l'école pré-élémentaire du centre de La Roche-sur-Foron.

§ SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- La prochaine réunion du Syndicat est prévue le jeudi 6 avril à 17h00 en Mairie.
- Monsieur MOENNE informe l'assemblée que le marché public pour les travaux Route des Crêts de Fessy (canalisations et poteaux) sera lancé en juin, pour un début des travaux en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame COUDURIER présente aux membres du Conseil les deux propositions d'assurances concernant le projet de la micro-crèche, à savoir :
- l'assurance tous risques chantiers (pendant les travaux), représentant 0,2 à 0,3 % du montant total du chantier,
 - l'assurance dommages ouvrages (à la livraison du bâtiment), représentant 2 % du montant du coût bâtiment.

Les membres du Conseil sont favorables à contracter ces assurances. Monsieur Jean-Sébastien DESTRUDEL, Directeur général des services, va se rapprocher du consultant de la commune en matière d'assurances.

DATES A RETENIR

- ✓ Mardi 28 mars à 18h30 en Mairie : Réunion Commission Communication / Vie associative
- ✓ Mercredi 29 mars à 17h30 en Mairie : Réunion Commission Travaux / Bâtiments
- ✓ Jeudi 30 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 30 mars à 18h45 en Mairie : Réunion Commission Voiries
- ✓ Jeudi 6 avril à 17h00 en Mairie : Réunion du Conseil syndical du Syndicat d'eau
- ✓ Jeudi 6 avril à 18h30 en Mairie : Commission Aménagement du village / Patrimoine
- ✓ Vendredi 7 avril à 13h30 à la Maison des Associations : Loto des enfants
- ✓ Dimanche 9 avril à 12h00 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ✓ Jeudi 13 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 23 avril : Elections présidentielles – 1^{er} tour
- ✓ Lundi 24 avril à 18h00 en Mairie : Présentation TéléAlerte + Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 27 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 07 mai : Elections présidentielles – 2nd tour
- ✓ Jeudi 11 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 19 mai à la Maison des Associations : Réunion d'accueil des nouveaux habitants
- ✓ Mercredi 24 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 08 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 11 juin : Elections législatives – 1^{er} tour

- ✓ Lundi 12 juin à 18h00 en Mairie : Présentation Initiative Faucigny Mont-Blanc + Réunion du Conseil municipal
- ✓ Dimanche 18 juin : Elections législatives – 2nd tour
- ✓ Jeudi 22 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 02 juillet : Randonnée du Terroir
- ✓ Samedi 08 juillet : Festival Rioul'n Sport

Séance levée à 21h45.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre LE JONCOUR



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 25 / 05 / 2017.